

## Document de référence aux fins des consultations sur le Fonds Égalité

Ce document présente des renseignements généraux et décrit l'approche à l'égard du Fonds Égalité. Il présente également les questions à étudier dans le cadre des consultations et des discussions encore en cours.

En application de l'engagement de redevabilité du Fonds Égalité auprès des mouvements et des organisations féministes de partout dans le monde, nous souhaitons entendre les visions, les suggestions, les analyses, les recommandations et les questions des féministes du monde entier.

Le Fonds Égalité s'est joint à l'Association pour les droits de la femme et le développement (Association for Women's Rights in Development – [AWID](#)) afin de concevoir avec cette dernière le présent processus de consultation. Nous comptons également sur les idées et le soutien du Fonds de développement pour les femmes africaines (African Women's Development Fund – [AWDF](#)) et de [Prospera](#) (International Network of Women's Funds), sur la possible contribution du Fonds d'action urgente pour les droits des femmes, Asie et pacifique ([Urgent Action Fund for Women's Human Rights, Asia & Pacific](#) – UAF A&P) et sur le Fonds pour les femmes asiatiques ([Women's Fund Asia](#)).

Les consultations sont entreprises pour :

- Engager le dialogue avec les mouvements féministes afin d'obtenir des commentaires et des recommandations sur l'étape de conception et de constitution du Fonds Égalité.
- Documenter l'analyse présentée et les conclusions tirées des consultations.

Les consultations visent à :

- 1. Engager le dialogue avec les mouvements féministes afin d'orienter et d'influencer l'étape de conception et de constitution du Fonds Égalité, tout particulièrement en ce qui concerne :**
  1. La stratégie d'octroi de subventions
  2. Les stratégies de philanthropie et de mobilisation des ressources féministes
  3. Les mécanismes d'investissement et de surveillance dans une optique féministe
  4. La responsabilisation à l'égard des mouvements féministes
- 2. Offrir des idées et des orientations à l'égard du Fonds Égalité, plus particulièrement pour :**
  - Concevoir et appliquer des pratiques exemplaires pour les consultations auprès des mouvements féministes
  - Proposer des mécanismes de responsabilisation, ce qui comprend des canaux de communication et de rétroaction, pour assurer la continuité durant toute la vie du Fonds
  - Établir des voies claires pour échanger avec les mouvements à chaque étape du processus
- 3. Documenter l'analyse et les conclusions tirées des consultations :**
  - Orienter les rapports futurs entre le Fonds Égalité et les mouvements féministes
  - Guider des travaux de plus grande portée en matière de promotion pour l'obtention de ressources destinées aux mouvements féministes au-delà du Fonds Égalité

### **Partie 1 – Qu'est-ce que le Fonds Égalité?**

Le Fonds Égalité suscite notre vif enthousiasme! Nous cherchons à construire quelque chose de nouveau.

Le Fonds Égalité a été conçu afin d'entraîner des changements féministes dans tous les pays. Une première aide financière de 300 millions de dollars du gouvernement du Canada est utilisée comme

levier pour mobiliser de nouveaux fonds à la défense des droits des femmes et des enjeux de justice entre les sexes. Notre ambitieuse stratégie de mobilisation de fonds vise à recueillir 100 millions de dollars de plus du secteur philanthropique privé.

Le Fonds Égalité va bien au-delà du modèle basé sur l'apport d'aide financière à des organisations féminines. Il introduit deux changements majeurs : 1) il reconnaît et exploite le rôle du capital pour simultanément faire progresser l'égalité des genres et générer des bénéfices grâce à des investissements sexospécifiques, et 2) il transforme le modèle caritatif traditionnel de développement international.

Un mécanisme d'investissement d'impact permettra de faire avancer l'investissement orienté vers l'égalité des genres et, avec le temps, générera de nouvelles sources pour l'octroi de subventions.

Le Fonds Égalité a été incubé par le Fonds international pour femmes MATCH (devenu le Fonds Égalité) et est soutenu par un collectif constitué de 10 autres organisations<sup>1</sup>.

Veuillez consulter le document de deux pages en annexe pour vous renseigner sur le collectif du Fonds Égalité et nos trois programmes de base : octroi de subventions, philanthropie et investissement dans une optique de genre.

### ***Mission et objectifs du Fonds Égalité***

Le Fonds Égalité suppose que le monde est à un moment décisif. Comme nous le savons, les approches féministes sont essentielles pour construire la paix, transformer le pouvoir et protéger la planète tandis que les organisations de femmes et les idées féministes doivent rayonner davantage, et ce, de manière durable.

Le Fonds Égalité poursuit les objectifs que voici :

- Offrir des ressources aux organisations et aux mouvements de défense des droits des femmes en faisant preuve de détermination et de constance – tout d'abord dans les pays [bénéficiaires de l'aide publique au développement](#) (APD).
- Constituer des fonds d'investissement qui génèrent des rendements compétitifs et contribuent aux objectifs d'égalité entre les genres. Favoriser l'innovation et atténuer les risques assumés par les investisseurs et les précurseurs de nouvelles méthodes de travail.
- Veiller à ce que les décisions de financement, d'investissement et de gouvernance soient fondées sur des perspectives féministes.
- Bâtir une base solide et résiliente formée d'organisations qui sont parmi « les meilleures de leur catégorie » et qui fournissent des services et du soutien promouvant une gestion responsable des ressources des contribuables, des investisseurs et des sympathisants.
- Devenir financièrement autosuffisant et ne pas dépendre des crédits annuels gouvernementaux pour prospérer et croître.
- Établir des partenariats innovants avec une large communauté de partenaires des secteurs public et privé et de chefs de file féministes du monde entier pour mettre à l'honneur les valeurs

---

<sup>1</sup> African Women's Development Fund, Toronto Foundation, Fondations communautaires du Canada, Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC), Calvert Impact Capital, Banque royale du Canada, Réseau Philanthropy Advancing Women's Human Rights, Oxfam Canada, Fondation canadienne des femmes et Yaletown.

féministes grâce à la responsabilisation et à la mise en œuvre de stratégies qui produisent des résultats mesurables.

- Constitué par des féministes et pour des féministes, de forme évolutive et durable, le Fonds Égalité est un modèle qui permettra de financer les travaux de longue haleine réalisés par des organisations de femmes.

## **Partie 2 – Quels sont les sujets qui seront abordés lors des consultations?**

Dans cette section, nous décrivons les principaux domaines des travaux, y compris les questions clés qui seront soulevées lors des consultations et tout au long de l'étape de conception et de constitution.

### **A. Stratégie d'octroi de subventions**

Nous prévoyons quatre volets d'octroi de subventions (voir le tableau 1 ci-dessous) et les introduirons progressivement au cours des trois prochaines années. Le renforcement de la capacité sera au cœur de ces quatre volets. Au départ, tous les financements devront cibler des organisations situées dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD).

Le budget initial au titre des subventions sera relativement modeste, mais prendra de l'ampleur avec le temps. Nous prévoyons que les fonds disponibles seront de 3,3 millions de dollars au cours de la première année (2020 – 2021), mais passeront à 17 millions de dollars au cours de la troisième année et à 21 millions de dollars au cours de la quatrième. Les fonds devraient continuer de croître, d'année en année, à mesure que notre unité d'investissement s'élargira et que notre approche philanthropique donnera des résultats.

<b>Table 1 – Octroi de subventions selon le volet proposé</b>					
<b>Volet</b>	<b>Description</b>	<b>Qui sera admissible</b>	<b>Financement à verser</b>	<b>Début</b>	<b>Autres éléments</b>
<b>Mobilisation</b>	Financement pluriannuel, général et flexible pour les organisations de défense des droits des femmes et des enjeux de justice entre les sexes.	Organisations de défense des droits des femmes et des enjeux de justice entre les sexes dans les localités et à l'échelon national. Organisations présentes dans de nombreux pays et à l'échelon régional (possibilité).	Entre 15 et 100 milliers de dollars par an et par bénéficiaire.	À partir du milieu de 2020.	Processus à définir pour cibler et choisir les bénéficiaires. Dans un premier temps, nous envisageons des appels de propositions. Octroi de subventions participatives à l'étude lors de l'étape de conception (à venir).
<b>Facilitation</b>	Octroi de subventions aux <b>fonds destinés aux femmes</b> (renforcement de l'écosystème de financement féministe).	Fonds destinés aux femmes (n'ont pas besoin d'être établis dans les pays admissibles à l'APD, mais les bénéficiaires doivent être situés dans ces pays).	Entre 7 et 8 millions de dollars par an dès 2021.	Subvention pilote à l'AWDF en 2020. Financement d'autres Fonds destinés aux	Processus de détermination des étapes pour la sélection des fonds bénéficiaires destinés aux femmes en cours de

				femmes dès 2021.	discussion avec Prospera et l'AWDF.
<b>Engagement</b>	Financement pluriannuel destiné aux <b>coalitions, consortiums et réseaux.</b> (renforcement des réseaux, des mouvements et du « tissu connectif » des organisations féministes)	Consortiums travaillant sur un thème particulier ou dans une région précise.	Financement versé pour une période allant de deux à quatre ans et avoisinant les 800 milliers de dollars par consortium.  Entre 6 et 9 consortiums recevront du financement. <i>chiffres provisoires</i>	Début du processus de sélection des consortiums en 2021 et subventions versées dès 2022.	Nous envisageons un appel de propositions ouvert, mais restons à l'affût de suggestions sur la meilleure façon de structurer le processus décisionnel.
<b>Prévention et intervention</b>	Renforcement de la capacité des organisations de défense des droits des femmes à réagir <b>aux catastrophes naturelles et aux conflits armés</b> et à faire appel au système humanitaire mondial.	Organisations de défense des droits des femmes en situation de crise (conflit ou catastrophe naturelle).	Financement pluriannuel à des organisations ciblées de défense des droits des femmes (15 k\$ – 60 k\$) Subventions ponctuelles pour soutenir des travaux précis nécessités par une crise urgente (15 k\$ – 40 k\$). <i>chiffres provisoires</i>	Dès 2022.	Processus de sélection des bénéficiaires ouvert aux suggestions.

### **Critères généraux de sélection**

Les critères de sélection en usage actuellement sont les suivants :

- Féministes et organisations de défense des droits des femmes ou groupes de femmes, personnes transgenres et activistes intersexués de première ligne.
- Gouvernance et direction assurée par des femmes, des filles, des personnes transgenres et des personnes intersexuées.
- Établissement ou exercice des activités dans les pays du Sud ou octroi de fonds destinés aux femmes situées dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD).
- Organisations dont l'objectif principal est de faire progresser les enjeux de justice entre les sexes, les droits des femmes et l'égalité des genres.
- Indépendance vis-à-vis des partis politiques, exclusion des entités gouvernementales ou des institutions multilatérales.
- Capacité organisationnelle suffisante pour accepter des fonds, les gérer et faire rapport sur ces derniers directement ou par l'intermédiaire d'un commanditaire financier.

**Octroi de subventions – Questions à examiner lors de la consultation**

- *Rétroaction sur les quatre volets proposés. Y a-t-il des enjeux / régions prioritaires en particulier? Un élément de première importance a-t-il été omis?*
- *Suggestions concrètes sur la façon de « transformer le pouvoir » en décentralisant la prise de décision quant au choix du bénéficiaire d'un fonds.*
- *À quoi ressemblerait une politique sur les conflits d'intérêts – comment les gens peuvent-ils participer à la prise de décision d'une manière qui soit transparente et ne laisse pas supposer que leur décision d'allocation des fonds privilégie leur organisation ou des groupes avec lesquels ils sont liés?*
- *À quoi ressemblerait une stratégie féministe de suivi, d'apprentissage et d'évaluation pour l'octroi de subventions du Fonds? Quelles sont les priorités à envisager? Comment concilier la nécessité de faire état des résultats à Affaires mondiales Canada et aux autres bailleurs de fonds et les constats sur le plan des leçons tirées et de la situation à long terme?*
- *Y a-t-il des commentaires sur les critères généraux d'admissibilité?*
- *Quelles sont les possibilités de travailler avec une gamme élargie d'organisations, de réseaux et de bailleurs de fonds pour explorer l'octroi de subventions et soutenir les mouvements dans de nouveaux pays et de nouvelles régions, compte tenu des besoins des organisations féministes en dehors des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement?*
- *Comment garantir une approche intersectionnelle – concrètement?*

## **B. Philanthropie**

Nous avons fixé des objectifs philanthropiques ambitieux. La philanthropie jouera un rôle crucial dans le financement du Fonds Égalité au cours de ses 5 à 10 premières années d'exploitation : pendant le démarrage des activités de l'unité d'investissement du Fonds, elle fournira une « passerelle » qui permettra d'accorder à l'organe de subvention les ressources financières requises pour verser plus d'argent aux organisations de défense des droits des femmes et des enjeux de justice entre les sexes. L'unité d'investissement pourra financer davantage l'organe de subvention après les cinq années de démarrage, mais la philanthropie restera une source de financement importante pour le Fonds Égalité. En effet, les opérations de collecte de fonds se poursuivront même après que l'unité d'investissement sera pleinement opérationnelle.

### ***Philanthropie – Questions à examiner lors de la consultation :***

- *Comment le Fonds Égalité peut-il favoriser la philanthropie nationale / locale – tant au Canada qu'à l'étranger?*
- *Quels sont les principaux thèmes et sujets de discussion actuels sur les droits des femmes et la philanthropie? Comment le Fonds Égalité peut-il exercer une influence ou apporter une contribution efficace?*
- *Quel est selon vous le rôle du Fonds Égalité dans l'écosystème de financement féministe? Quels sont les débouchés? Quelles sont les difficultés?*

## **C. Les mécanismes d'investissement**

Un portefeuille de placement diversifié et innovant sera au cœur du Fonds Égalité. Il poursuivra deux objectifs clés :

- Tous les fonds devront satisfaire une grille axée sur le genre.
- Le rendement des placements liés aux fonds versés par Affaires mondiales Canada et d'autres investisseurs servira à l'octroi de subventions.

Trois véhicules de placement seront conçus de manière à atteindre un juste équilibre entre le risque, le rendement et les liquidités.

1. Fonds d'actions de sociétés ouvertes (sous la gestion de RBC) (les données des marchés publics axées sur une optique de genre seront fournies par la fondation Equileap).
2. Fonds de titres de créance privés (sous la gestion de Calvert Impact Capital).
3. Troisième véhicule de placement axé sur une optique de genre (lancé au cours de la quatrième année) – élaboré par le Fonds Égalité.

Le Fonds Égalité élaborera, en partenariat la *Toronto Foundation*, un « Énoncé de politique de placement » pour orienter l'investissement. Le Fonds Égalité appliquera des critères basés sur les produits pour exclure les entités inscrites sur la *Norwegian Ethics Council List* ainsi que les organisations engagées dans une variété d'industries d'exploitation ou d'extraction, de comportement humain addictif ou de fabrication de biens et de services considérés comme illégaux ou destructeurs. Le Fonds Égalité utilisera également des critères axés sur la conduite des affaires pour exclure les organisations irrespectueuses des droits de la personne et du travail, de l'environnement et des principes de lutte contre la corruption. Un Conseil consultatif de placements est sur le point d'être constitué pour fournir des orientations – voir la section sur la gouvernance ci-dessous.

***Mécanisme d'investissement – Questions à examiner lors de la consultation :***

- *Nous espérons que le Fonds Égalité suscitera de nouvelles discussions parmi et entre les activistes féministes, les économistes féministes, les experts en investissements axés sur l'égalité des genres, les experts en investissement d'impact et le gestionnaire d'investissement traditionnel. Comment organiser ces échanges de manière à susciter le partage de points de vue constructifs? Des suggestions concrètes sont les bienvenues.*
- *En quoi consisteraient des normes de transparence et d'imputabilité rigoureuses pour la fonction d'investissement?*
- *Qu'envisagez-vous à titre de pratique féministe pour l'investissement d'impact?*
- *Quelles bonnes pratiques le Fonds Égalité devrait-il adopter?*

#### **D. Responsabilisation à l'égard des mouvements féministes**

Nous espérons mettre en place de solides mécanismes de responsabilisation à différents niveaux.

Nous nous engageons à établir un processus féministe de suivi, d'évaluation et d'apprentissage – dans tous les domaines de travail.

Le recrutement des membres du **Conseil d'administration du Fonds Égalité** est en cours. Deux chefs de file du mouvement féministe, l'un provenant du Canada et l'autre, d'un pays du Sud, le présideront et en partageront la direction. Le nouveau Conseil d'administration sera en place d'ici mars 2020. La première « version » du Conseil sera expérimentale. Des changements dans la composition des membres et les méthodes de travail pourront être proposés pour la deuxième version.

Deux « Conseils consultatifs » déjà en place fourniront des conseils et une expertise aux organisations du consortium du Fonds Égalité. Ces Conseils ne disposent d'aucun pouvoir d'approbation. Ils cherchent plutôt à faire en sorte que le Fonds Égalité puisse tirer parti des idées, des pistes de réflexion, des conseils et de l'expertise de pointe de partout dans le monde afin de lui permettre de continuer de fonctionner de façon originale et innovante :

- **Le Conseil consultatif de placements du Fonds Égalité**, un collectif d'experts de l'industrie, orientera l'élaboration et la mise en œuvre sur une base continue de l'une des stratégies d'investissement axées sur l'égalité des genres les plus importantes au monde. Réunissant des représentants provenant du monde entier, y compris du Sud, ce Conseil est actuellement composé de : *Catalyst-at-Large* (Suzanne Biegel), *Graca Machel Trust* (Andia Chakava), *Elevor Equity* (Amie Patel) et *Possibilian Ventures* (Michael Lewkowitz). La composition de ce Conseil sera complétée par la nomination d'économistes féministes et d'experts féministes en investissement provenant de pays du Sud. Ce Conseil travaillera en étroite collaboration avec les deux comités de placements suivants : celui qui relève du Conseil d'administration de la *Toronto Foundation* et celui qui relève du Conseil d'administration du Fonds Égalité.
- **Le Conseil consultatif de philanthropie du Fonds Égalité** sera composé de chefs de file canadiens et mondiaux de la philanthropie féministe, qui seront chargés de la planification et de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de fonds du FE. Les membres actuels sont les suivants : Nicky McIntyre (*Foundation for a Just Society*), Kavita Ramdas (*Fondation Open Society*), Katharina Samara-Wickrama (*Fondation Oak*) et Andrea Dicks (*Fondations communautaires du Canada*). Ce Conseil collaborera étroitement avec l'équipe de mobilisation de fonds du FE.

Un **Conseil consultatif de programme** pourrait être formé.

Un certain nombre de comités officiels relevant du Conseil d'administration seront également créés, notamment pour la gouvernance et l'exploitation ainsi que pour les activités d'audit et de financement.

Actuellement, un « accord multipartite » légal définit les rôles et les responsabilités du Fonds MATCH / Égalité, de l'EUMC et de la *Toronto Foundation*. Nous devons travailler dans ce cadre pendant les quatre ou cinq premières années.

**Responsabilisation – Questions à examiner lors de la consultation :**

- *En matière de responsabilisation à l'égard des mouvements féministes, quels types de structures ou de processus correspondent aux meilleures pratiques?*
- *Les mises à jour en temps réel découlant de la consultation alimenteront les discussions et les travaux menant à la formation du Conseil d'administration, mais le temps disponible pour influencer sur la formation de ce Conseil initial sera limité.*
- *Conseil consultatif de placements et Conseil consultatif de philanthropie : comment devrait-on sélectionner des membres supplémentaires? Y a-t-il des points essentiels devant faire partie des instructions de recrutement et de gouvernance liées à ces conseils?*
- *Conseil consultatif de programme : est-ce une bonne idée? Dans l'affirmative, quels devraient être son mandat et son champ d'action? Comment ses membres devraient-ils être sélectionnés? Si les éléments de prise de décision visant à « transformer le pouvoir » sont efficaces relativement à chacun des volets de subvention, un « Conseil consultatif de programme » global est-il nécessaire?*
- *Que recommanderiez-vous pour constituer une organisation féministe à mesure que le Fonds Égalité se développe et se complexifie?*
- *Quels sont, selon vous, les éléments clés d'une stratégie féministe de suivi, d'évaluation et d'apprentissage permettant d'ausculter l'incidence du Fonds Égalité dans son entièreté (c'est-à-dire au-delà de l'octroi de subventions afin d'examiner les investissements et la philanthropie dans une optique de genre)?*

---

Note : Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens.